

Le Comité consultatif, organisme intergouvernemental qui se réunit périodiquement pour faire la revue des réalisations du plan et étudier la ligne à suivre, compte comme membres l'Australie, la Birmanie, le Cambodge, le Canada, Ceylan, l'Inde, l'Indonésie, le Laos, le Népal, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, le Royaume-Uni (et ses territoires dans cette région: la Malaisie, Singapour et Sarawak), le Vietnam, de même que les États-Unis qui, eux aussi, s'appliquent à réaliser un important programme d'aide économique à l'Asie. Il a été institué à Colombo un Conseil de coopération technique pour organiser l'assistance prévue par le plan. Le Canada y a nommé un représentant permanent. Le programme de coopération technique, quoique partie intégrante du plan de Colombo, est destiné à compléter l'assistance technique des Nations Unies et des institutions spécialisées dans la région.

Le Parlement canadien a approuvé des contributions annuelles financières et techniques aux gouvernements du Sud et du Sud-Est de l'Asie s'élevant, au 31 mars 1954, à un total de \$76,600,000. Les crédits soumis au Parlement pour 1954-1955 prévoient une nouvelle contribution de \$25,400,000.

Il a été accordé jusqu'à maintenant une aide financière à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan. La part du Canada a consisté principalement en une contribution directe à différents projets (usine hydro-électrique, matériel de transport, bateaux de pêche et prospection des ressources naturelles). Le Canada a également expédié des marchandises qui faisaient défaut dans ces pays (blé, farine, cuivre, aluminium, équipement destiné soit à l'État, soit aux sociétés publiques) et que les gouvernements en cause ont pu utiliser afin de se procurer les fonds nécessaires pour acquitter les frais locaux de leurs programmes de développement. Le Canada a ainsi aidé les pays asiatiques à développer leur économie et à élever leur standard de vie.

Au 31 mars 1954, 177 personnes avaient reçu au Canada une formation technique dans des domaines très variés, en vertu du programme d'assistance, et les services de 46 spécialistes canadiens (pêche, réfrigération, biologie marine, agriculture, érosion du sol, orientation professionnelle et entretien des tracteurs et machines agricoles) avaient été retenus au bénéfice des pays du plan de Colombo.

Le Comité consultatif du plan de Colombo a tenu sa cinquième séance à la Nouvelle-Delhi (Inde) en octobre 1953. La délégation canadienne avait à sa tête l'hon. James Sinclair, ministre des Pêcheries. Le rapport* publié expose les réalisations accomplies jusqu'ici et indique les projets d'avenir. Il comporte des parties distinctes décrivant l'activité de chaque pays qui fournit un apport au plan de Colombo ou en bénéficie.

Le Conseil de coopération technique a également tenu à New-Delhi, en octobre, sa session annuelle consacrée à l'établissement du programme. Le relevé qu'il a fait des réalisations accomplies dans le domaine de l'assistance technique est annexé au rapport du Comité consultatif.

Sur l'invitation du Gouvernement canadien, la prochaine réunion du Comité consultatif et du Conseil de coopération technique se tiendra à Ottawa, à l'automne 1954.

* Chez l'Imprimeur de la Reine, Ottawa.